

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 20 heures 00**

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 13**

**Secrétaire de séance :**

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 03/04/2024

*Le dix avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.*

**Présents** : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Benoît LABROUE

**Représentés** : Sébastien FOUILLADE représenté par Benoît LABROUE, Jean-Yves GOILLON représenté par Arnaud RICOU, Pauline PIRAULT représentée par Marylise GAUCHET, Carine PERTUIS représentée par Nicolas DELPECH

**Excusés** : Florence MARTY

**Absents** :

**Objet : Vote du budget primitif 2024 « Commune – GIGNAC »**

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la « Commune – GIGNAC »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la « Commune – GIGNAC » pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 620 412.91 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 620 412.91 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	369 136.84

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

046-214601189-DE\_2024\_012-DE

A G E D I

012	Charges de personnel, frais assimilés	259 500.00
65	Autres charges de gestion courante	70 050.00
66	Charges financières	10 475.85
.67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	152 459.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 459.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>867 080.69</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	91.93
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	37 705.00
73	Impôts et taxes	20 974.00
731	Fiscalité locale	366 565.00
74	Dotations et participations	151 697.53
75	Autres produits de gestion courante	61 200.00
77	Produits spécifiques	1 704.00
78	Reprises amortissements et provisions	74.17
002	Résultat de fonctionnement reporté	227 069.06
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>867 080.69</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
10	RAR 2023- Trop perçu FCTVA 2023	10 237.63
21	RAR 2023- Immobilisations corporelles	793.54
.21	RAR 2023- Opérations d'équipement	363 732.88
21	Opérations nouvelles d'équipement	313 606.17
16	Emprunts et dettes assimilées	64 962.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>753 332.22</b>

##### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	RAR 2023 - Subventions d'investissement	219 823.86
13	Subventions d'investissement	113 573.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 389.55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 508.60
16	Emprunts et dettes assimilés	4 500.00
27	Autres immobilisations financières	61 187.62
021	Virement de la section de fonctionnement	152 459.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 459.00
001	. Solde d'exécution positif reporté	127 431.59
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>753 332.22</b>

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

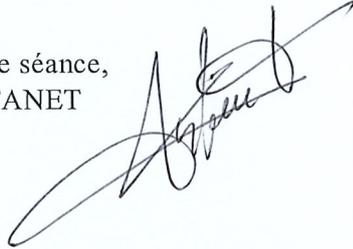
046-214601189-DE\_2024\_012-DE

A G E D I

- **ADOPTE ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGCT).

Pour extrait conforme ; Gignac le 18/04/2024

Le secrétaire de séance,  
Benoît CHASTANET



Le Maire,  
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : ...19/04/2024...

Acte mis en ligne le : ...25/04/2024.....

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.*

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

046-214601189-DE\_2024\_012-DE

A G E D I

